

Conseil d'administration du 24 juin 2022

En distanciel via TEAMS

Présents : François DUMEZ (ITEA), Thomas CONTENTIN (IFEP), Eric GARROUSTET (SFEG), Gérard LECA (GCEE), Fabrice LETENEUR (SYPRODEAU), Luc MANRY (ITSEP), Jean VIGIER (GCEE), Fabien DROUET (SYNTEAU), Pierre KIRSH (SIET), Jean-Luc VENTURA (UIE), Marion LE GOFFIC (UIE), Florent BOULIER (UIE), Céline RETBI (UIE), Anne-Laure MAKINSKY (UIE)

Excusés : Christophe DINGREVILLE (GCEE), Eric GARROUSTET (SFEG)

En introduction de la réunion, Jean-Luc Ventura accueille Philippe Carrio, nouveau président du Synteau et travaillant chez Stereau. Philippe Carrio remplace Fabien Drouet à la présidence du Synteau et devient ainsi administrateur de l'UIE et membre du bureau UIE. Un tour de table des présents est effectué afin que chacun puisse se présenter.

1- Approbation du compte-rendu, CA UIE du CA du 3 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Présentation des résolutions pour validation et vote lors de l'Assemblée générale et assemblée générale extraordinaire de l'UIE du 5 juillet 2022

✓ **Quitus au président**

La résolution figure en annexe 1 du présent compte-rendu et est projetée à l'écran pendant la réunion.

Les comptes 2021 de l'UIE font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 45 729,48 euros en 2021. Les produits d'exploitation s'élevaient à 365 000 euros et les charges d'exploitation à 311 000 euros. Les produits ont baissé de presque 100 000 euros entre 2020 et 2021. Jean-Luc Ventura appelle l'attention des présents sur une lettre adressée par le CAC au président. Dans cette lettre, tout en saluant la bonne tenue des comptes de l'UIE, il alerte sur les résultats déficitaires successifs de l'UIE et sur la rigidité des ressources.

⇒ **La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.**

✓ **Evolution du modèle économique de l'UIE et trajectoire à trois ans**

Jean-Luc Ventura rappelle le travail qui a été mené depuis neuf mois avec les membres du bureau UIE pour répondre à une situation de déficit structurel de l'UIE et l'importance de pouvoir corriger cette tendance et revenir à l'équilibre sur une trajectoire à trois ans, durée du prochain mandat qui s'ouvre en juillet 2022. Le président de l'UIE annonce que le Synteau a proposé récemment un

modèle, adopté par les membres du Synteau lors de leur Assemblée générale du 22 juin 2022 comme constituant une alternative au modèle travaillé par l'UIE et les syndicats. Le modèle UIE est basé sur une augmentation de la partie cotisations des syndicats de 10% par an pendant trois années successives. Le modèle Synteau est basé sur d'autres indicateurs et permettrait de s'affranchir du flou sur les modes de cotisations hérités du passé.

Jean-Luc Ventura précise qu'il s'est engagé auprès du Synteau à faire examiner ce modèle et ces grands principes par le bureau de l'UIE d'ici à la fin de l'année. Plusieurs administrateurs interviennent en demandant que cet examen puisse avoir lieu rapidement afin de statuer définitivement sur ce sujet et consacrer l'énergie collective à la défense des intérêts de la profession. Philippe Carrio explique la genèse du travail mené par le Synteau et l'expliquera en détails lors d'un prochain bureau UIE. Plusieurs administrateurs appellent de leurs vœux que ce dossier puisse être résolu rapidement afin de consacrer les forces vives à la défense de la profession.

Il est proposé au vote la résolution alternative qui indique en point n°3 l'engagement de l'UIE à examiner un modèle alternatif d'ici à la fin de l'année. Si ce dernier ne remporte pas l'adhésion des syndicats, le modèle prévu initialement s'appliquera.

⇒ **La résolution est adoptée par les présents avec une abstention (Synteau).**

✓ **Charte éthique UIE**

Annexe 3 du présent compte-rendu.

Le modèle de charte éthique a été rédigé sur la base de la charte éthique FNTP et celle de l'ITSEP partagé par Luc Manry. Le service juridique de la FNTP a relu et approuvé la rédaction.

⇒ Une remarque est faite par Luc Manry sur la fin de la charte avec remplacement du jury d'honneur par bureau UIE et la mention du retrait immédiat des permanents si une situation contraire au droit de la concurrence se présentait.

⇒ **La résolution est adoptée à l'unanimité sous réserve des modifications ci-dessus.**

⇒ Une déclinaison de cette charte sera proposée aux différents syndicats

✓ **Statuts de l'UIE**

Annexe 4 du présent compte-rendu.

Les statuts de l'UIE doivent subir des modifications pour se conformer au changement de numérotation du code du commerce, du droit des organisations professionnelles et de la concurrence. Les modifications proposées sont passées en revue. La charte éthique est mentionnée.

3- Divers

L'Assemblée générale de l'UIE aura lieu le mardi 5 juillet au Club TP, 90 avenue des Champs Elysées, Paris 8^{ème} et sera suivie d'un déjeuner.

Un bureau UIE en présentiel est fixé au 27 juillet à 10h et sera suivi d'un déjeuner pour examiner le modèle proposé par le Synteau.

Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau

9, rue de Berri - 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 45 63 70 40
E-mail : uie@french-water.com
Web : www.french-water.com

Une association professionnelle adhérente à la Fédération Nationale des Travaux Publics

